mel + flux le 18/12

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/12/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Nathalie VERGEON, Alain DETOLLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Catherine LESNES à Françoise ROMANET
Olivier MARTIN à Christophe BAUMGARTEN
Nathalie VERGEON à Régis MOREL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
15 DEC. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/66 : DM budget Eau et Assainissement

Le conseil municipal ayant approuvé le vote d'une subvention d'équilibre du budget principal pour le budget eau et assainissement, il convient de prendre la DM suivante pour permettre de régulariser les dépenses engagées sur le budget eau :

Budget eau assainissement

dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement
6061 : + 340,00 €	747 : subvention d'équilibre du budget principal +8 260,00 €
6063 : + 2 027,80 €	
6064 : + 25,00 €	
6071 : + 2 363,60 €	
6078 : + 100,60 €	
617 : + 329,20 €	
626 : + 173,12 €	
627 : + 10,00 €	
6378 : + 602,45 €	
6541 : + 1 312,45 €	
673 : + 975,78 €	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la DM telle que présentée ci dessus

Faux-la-Montagne le 8 décembre 2023

La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)